

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
COMMUNE DE COGGIA  
20160 COGGIA

**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°76**  
**ATTRIBUTION DE LA LICENCE DE TAXI N°02 PAR TRANSFERT**

Le Maire de la commune de COGGIA,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations des 12 avril et 10 novembre 2007,  
Vu l'arrêté municipal réglementant le stationnement des taxis dans la commune,  
Vu la demande d'autorisation de la licence n°2, formulée par la SARL CORSICA AMBULANCES,  
Vu la délibération en date du 07 Février 2004, visée par le contrôle de légalité le 11 mars 2004, attribuant à la SARL CORSICA AMBULANCES la licence de taxi n°2,  
Vu la demande de transfert de licence déposée le 20 novembre 2020 par Monsieur BRESCI Gilbert, sollicitant le transfert de la licence de taxi n°2 dont il est titulaire, au bénéfice de Monsieur Sébastien, Albert, Pierre BRESCI,  
Vu la carte professionnelle n°000098 au nom de M. Sébastien, Albert, Pierre BRESCI délivrée par la Préfecture de la Corse du Sud  
Considérant que Monsieur Sébastien, Albert, Pierre BRESCI, remplit toutes les conditions requises pour bénéficier du dit transfert,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : La licence de taxi n°2 est cédée à Monsieur Sébastien BRESCI, né le 05 février 1991 à Ajaccio (Corse du Sud), domicilié Lot. A Capella 20118 Sagone.

Article 2 : Monsieur Sébastien BRESCI, est tenu de respecter toutes les dispositions de la Réglementation de Transport Individuel de Personnes.

Article 3 : Monsieur Sébastien BRESCI est autorisé à équiper son véhicule d'un lumineux bleu.

Article 4 : Le présent arrêté est adressé à Monsieur Sébastien BRESCI.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Fait à COGGIA,  
Le 27 Novembre 2020

Le Maire,  
Monsieur F. COGGIA



**S.A.S. CORSICA AMBULANCES**

Route de Coggia - Lot n°4  
A Cappella - 20118 Sagone  
Tel : 04 95 28 09 09 - Fax : 04 95 28 09 12  
Siret : 387 648 165 00059 - APE : 8609A  
N° Identification : 202 510 25 1

M<sup>n</sup> Le Maire de Coggia  
Mairie de Coggia  
20160 Coggia

Le 20/11/2020

Objet : Licence de Taxi N:2

Monsieur Le Maire, suite à notre entretien ce jour, je vous informe  
le souhait de la SAS Corsica Ambulances de céder la licence de Taxi N:2  
sur la commune de Coggia à M<sup>n</sup> BRESCHI Sébastien à compter de ce  
jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations  
distinguées.

Le président de la SAS

**S.A.S. CORSICA AMBULANCES**  
Route de Coggia - Lot n°4  
A Cappella - 20118 Sagone  
Tel : 04 95 28 09 09 - Fax : 04 95 28 09 12  
Siret : 387 648 165 00059 - APE : 8609A  
N° Identification : 202 510 25 1